

## Commune de St Georges la Pougé

### DELIBERATION N° 2023-34 EN DATE DU 13 OCTOBRE 2023 SOLLICITANT LE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE DES FÊTES

L'an Deux Mille vingt-trois, le treize octobre à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 octobre 2023

**Présents :** Delphine POITOU, Claire BENARD, Michel BOURE, Alain TERRACOL, Sandra MARCELLOT, Jean-Claude MOREL.

**Excusés :** Valery FAVRE

**Absents :** Patricia LAPLANCHE, Joël COSTE, Cédric DE QUEIROS

Monsieur Jean-Claude MOREL a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'afin d'améliorer la qualité de la salle des fêtes et d'éviter les dépenses énergétiques trop importantes, il est proposé de changer les portes et fenêtres de la salle.

La commune de Saint Georges la Pougé sollicite une aide financière dans le cadre du fonds de concours d'investissement en faveur des communes de Creuse Sud-ouest.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux 32 588.00 HT soit 35 889.10 TTC

Sources	Montant	Taux
Subvention DETR	13 035.20€	40%
Fonds de concours	5 000.00€	
Fonds Propres	14 552.80€	60%

FCTVA 3 301.10 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOpte l'opération et les modalités de financement à l'unanimité des voix
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

*La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Fait le 13/10/2023

**La Maire,**



**Delphine POITOU**



**Le secrétaire,**



**Jean-Claude MOREL**

*Certifié exécutoire par la  
Maire compte tenu de la  
transmission en préfecture  
19/10/2023 et de la  
publication le 19/10/2023*